

Procès-verbal

Secrétariat international de l'ITIE

Oslo, 22 juin 2017

Table des matières

37-1 Discours de bienvenue du président et adoption de l'ordre du jour	2
37-2 L'ITIE est-elle en train d'accomplir sa mission ?	2
37-3 Rapport du Comité de Gouvernance	6
37-4 Rapport du Secrétariat	8
37-5 Rapport de la Banque mondiale	10
37-6 Rapport du Comité de Mise en œuvre	10
37-7 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation	11
37-8 Rapport du Comité des Finances	11
37-9 Rapport du Comité de Validation	12
37-10 Prochaine réunion	13
Autres questions	13
Clôture de la 37 ^e réunion du Conseil d'administration	13
Annexe A – Décisions du Conseil d'administration sur le statut de pays et les demandes de prorogation....	14
Annexe B – Liste des participants	16

PROCÈS-VERBAL DE LA 37E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

37-1 Discours de bienvenue du président et adoption de l'ordre du jour

Le président de l'ITIE Fredrik Reinfeldt ouvre la réunion en saluant les membres du Conseil d'administration et en leur souhaitant la bienvenue à Oslo. Les motifs d'absence d'Olga Belkova, de Montty Girianna, de Victor Hart et de Jim Miller sont consignés. Le président souhaite la bienvenue à Ruslan Baimishev du Kazakhstan, nouveau suppléant de Mme Belkova, à Carlos Cante de Colombie, nouveau suppléant de M. Hart et à Teresa Habitan des Philippines, nouvelle suppléante de M. Montty. Il accueille également les nombreux observateurs et indique qu'il espère que ceux-ci auront la possibilité de participer activement à la discussion sur la stratégie. Il salue particulièrement la présence de la ministre éthiopienne Zeru et de sa délégation, du ministre hondurien Agapito Rodriguez et du ministre surinamais Regilio Dodson.

Le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour.

37-2 L'ITIE est-elle en train d'accomplir sa mission ?

Le président explique que l'objectif de cette séance est de permettre aux membres du Conseil d'administration de mieux comprendre la mise en œuvre de l'ITIE et certaines des difficultés auxquelles l'ITIE est confrontée. Il relève que plusieurs membres du Conseil d'administration ont exprimé la nécessité d'évaluer la réussite de la mission de l'ITIE et de réfléchir sur la direction qu'elle prend. D'autres membres ont évoqué le besoin de rassembler et d'interpréter les conclusions de la première série de Validations et de réfléchir à la signification des résultats pour l'ITIE en tant qu'organisation.

En préparation de la discussion et à la demande du président, le Secrétariat a rédigé un document mettant en relief certains des défis et des possibilités. Le président accueille favorablement toutes les autres contributions, écrites ou verbales. Il relève qu'une révision de la Norme ITIE n'est pas envisagée, car cela

fait à peine un an qu'elle a été mise en œuvre et que les pays la mettant en œuvre ont clairement indiqué qu'il était nécessaire de la consolider et qu'ils avaient besoin de temps pour se concentrer sur la mise en œuvre. Le président explique que compte tenu du nombre de points inscrits à l'ordre du jour, il est probable que certaines questions soient mises de côté pour être suivies ultérieurement ou être explorées de manière plus approfondie dans le cadre du travail connexe et en cours du Comité. Le président conclut en affirmant que nous devons nous assurer ensemble d'exploiter au mieux la norme existante et de maximiser son impact potentiel.

Jonas Moberg présente le document 37-2-A en soulignant des questions clés telles que l'intégration, les clauses de sauvegarde et la Validation et en apportant des commentaires dans d'autres domaines tels que les exigences applicables à d'autres parties prenantes comme les entreprises et les pays soutenant l'ITIE, ainsi que les nouvelles questions d'ordre politique.

Le président demande aux membres du Conseil d'administration s'ils souhaitent ajouter d'autres commentaires, et ceux-ci soulèvent les questions suivantes. Cielo Magno recommande de demander le point de vue des secrétariats nationaux sur la réussite de la mission de l'ITIE afin de récolter des preuves et des données permettant de mesurer l'impact de l'ITIE de façon plus rigoureuse. Mack Dumba suggère d'élargir le débat au-delà du Conseil d'administration. Wendy Tyrrell recommande de porter la discussion sur la situation globale plutôt que sur des questions particulières. Le président convient qu'il est important d'avoir une vision pour l'ITIE et affirme qu'elle suit les lignes d'une plus grande transparence, d'une meilleure gouvernance et d'une corruption moindre. Ana Carolina ajoute qu'il est important de s'interroger sur la façon dont l'ITIE pense remplir sa mission, expliquant qu'elle ne voyait pas l'utilité de réinventer la vision en termes globaux mais qu'il fallait aller au-delà des questions à court terme soulevées par le document du Secrétariat. Daniel note que le document du Secrétariat est le bienvenu mais qu'il aurait fallu consulter le Conseil d'administration dans une plus large mesure afin de permettre des perspectives supplémentaires. Il note que le collège de la société civile a préparé une contribution à la discussion sous la forme du Document du Conseil d'administration 37-2-B.

Dyveke Rogan présente le document stratégique du Conseil d'administration 37-2 C et détaille les étapes recommandées pour les séances. Le Conseil d'administration se divise ensuite en séances de groupe pour aborder les thèmes du document.

Groupe 1 L'ITIE en tant qu'initiative multipartite : les principaux défis à venir

Le Groupe 1 aborde l'intégration, les pays associés et les clauses de sauvegarde de la société civile. Le groupe propose de mettre en place un sous-groupe du Comité de Mise en œuvre afin de suivre l'application du plan d'action relatif à l'intégration. Concernant les pays associés, le groupe reconnaît que le Comité de Mise en œuvre prépare déjà un document exploratoire visant à examiner en détail des mécanismes tels que la politique des pays associés et des outils existants comme la mise en œuvre adaptée. S'agissant des clauses de sauvegarde de la société civile, le groupe suggère de les maintenir en nuanciant davantage leur application.

Groupe 2 Mise en œuvre des nouvelles Exigences ITIE

Le Groupe 2 aborde les contrats, la propriété réelle, le commerce des matières premières et les entreprises d'État. S'agissant des contrats, le Groupe 2 propose d'identifier deux ou trois bons exemples de meilleures pratiques en matière de transparence des contrats afin d'encourager l'apprentissage par les pairs et de

mettre à jour les données sur le site Internet de l'ITIE pour rendre compte de la politique sur la transparence des contrats dans chaque pays. Il est également proposé de mettre à jour la note d'orientation actuelle portant sur la transparence des contrats. S'agissant de la propriété réelle (PR), le Groupe 2 suggère d'identifier les domaines dans lesquels la propriété opaque des sous-traitants pose un risque important de corruption dans un pays et d'exhorter le Groupe multipartite de ce pays à inclure les sous-traitants dans le champ de la divulgation de la PR ainsi que d'encourager les entreprises à publier leurs politiques de lutte contre la corruption. Concernant les entreprises d'État, le Groupe 2 soutient leur plus grande participation, notamment en appelant à ce que les représentants des entreprises d'État soient plus nombreux à rejoindre les groupes multipartites.

Groupe 3 Déclaration, désagrégation et données ouvertes

Le Groupe 3 aborde la déclaration par projet et les données ouvertes. Il suggère de finaliser la note d'orientation sur les données ouvertes de sorte que des rencontres d'apprentissage par les pairs puissent avoir lieu. Il propose également que l'ITIE s'associe à d'autres initiatives en matière de données ouvertes et suggère de mener une étude parmi les pays mettant en œuvre l'ITIE afin de connaître la tendance qu'ils suivent concernant les données ouvertes. Il note qu'il conviendrait de mettre régulièrement à jour la Norme avec les nouvelles directives sur la déclaration par projet, soulignant qu'il est important que les groupes multipartites envisagent rapidement de passer à la déclaration par projet.

Groupe 4 Financement de la mise en œuvre / Groupe 6 Gouvernance au niveau international

Les Groupes 4 et 6 sont rassemblés et proposent ce qui suit : (1) revenir sur la nécessité de maintenir la division du collège des pays en deux groupes ; (2) mieux définir les critères d'attribution du statut de pays soutenant l'ITIE, y compris la nécessité d'inclure un engagement de financement ; et (3) envisager la nécessité d'assurer une plus grande transparence des pratiques relatives aux indemnités journalières des groupes multipartites et la nécessité de mettre à jour les documents d'orientation globaux sur ces sujets, (4) encourager les pays à autofinancer leur mise en œuvre afin d'assurer dans une plus large mesure une appropriation nationale du processus. Suite à la discussion au sein de ce groupe, une recommandation a été faite au Conseil d'administration afin de demander aux pays de soutien de fournir une recommandation au Comité des Finances d'ici à la prochaine réunion du Conseil d'administration.

Groupe 5 Répondre aux priorités, nouvelles ou émergentes, des pays

En matière d'exploitation minière artisanale et à petite échelle, le Groupe 5 propose d'exiger plus de rapports, de fournir davantage d'orientations et de compiler les meilleures pratiques/enseignements tirés ; sur les aspects environnementaux, il encourage les pays, sans que cela ne soit une obligation, à faire davantage de déclarations ; au niveau de la lutte contre la corruption, le Groupe 5 propose que (1) l'ITIE exploite et collabore avec des initiatives existantes telles que l'Initiative Partenariat contre la corruption et l'OCDE et que (2) l'intégrité du processus de Validation soit préservée, ainsi que (3) le Comité de Mise en œuvre pourra souhaiter examiner comment la mise en œuvre de mécanismes existants de la Norme peuvent être améliorés afin de traiter de domaines vulnérables à la corruption.

Groupe 7 Suivi et impact de la mise en œuvre de l'ITIE

Le Groupe 7 aborde la question de l'impact de l'ITIE et relève qu'il est difficile à cerner avec précision, car il diffère d'un pays à l'autre. Ainsi, il est important que chaque pays identifie son propre impact et les réformes potentielles qu'il peut mettre en œuvre. Par exemple, la création d'un groupe multipartite qui

travaille en collaboration est déjà une réalisation dans certains pays. Le groupe suggère que le Conseil d'administration contribue à documenter l'impact en encourageant les pays à réaliser des évaluations de référence, en leur permettant de choisir les domaines prioritaires de mise en œuvre, en participant à la définition de l'impact, en élaborant des indicateurs génériques de l'impact pour guider les pays et en déplaçant l'objet de la Validation de la conformité vers l'impact.

Groupe 8 Validation

Le groupe note que la Validation s'est améliorée grâce au nouveau modèle et aborde la nécessité d'encourager la flexibilité, tout en tenant compte des dynamiques des pays et des objectifs nationaux, l'adoption d'échéances réalistes et l'innovation pour les pays en cours de Validation. Il propose également de mettre à jour le guide de Validation et de s'intéresser aux enseignements tirés de la première série de Validations, y compris le rapport de synthèse final de *Sustainable Development Strategies Group* (SDSG). Tout au long de la discussion, la nécessité de trouver les moyens d'encourager l'innovation dans les pays afin d'aller au-delà de la Norme ITIE a été soulignée.

Le président synthétise brièvement les commentaires des différents groupes : certaines questions pourront être soumises à des groupes de travail et des comités, d'autres suggestions font déjà l'objet du travail en cours des comités ou du Secrétariat international. Le président relève que les discussions du jour ont reflété les défis qui se posent pour l'organisation et sa complexité.

Mesures :

- Le Comité de Gouvernance et de Supervision, le Comité de Mise en œuvre et le Comité de Validation doivent étudier les suggestions liées à leur Comité et le Conseil d'administration doit établir des groupes de travail pour toutes les autres questions (le Secrétariat international doit fournir des conseils sur la manière de répartir les points devant faire l'objet d'un suivi).

Document du Conseil d'administration 37-3-A Intégration des nouveaux membres du Conseil d'administration

Le président présente brièvement le document et donne la parole à Mary Warlick. Celle-ci résume le travail réalisé par le Comité de Gouvernance et de Supervision. Elle informe le Conseil d'administration que les membres du Comité dirigé par M. Magno sont en train de mettre au point un questionnaire visant à évaluer si les mécanismes de réclamation actuels sont adéquats. Elle relève que le Comité a préconisé la tenue de deux séances d'accueil par mandat pour le Conseil d'administration et que, lors de ces séances d'accueil, le conseiller juridique de l'ITIE soit invité à présenter les dispositions de l'ITIE à l'égard de la gouvernance.

Christian Fredrik Michelet, le conseiller juridique de l'ITIE, a fourni une présentation sur la gouvernance du Conseil d'administration en mettant particulièrement l'accent sur les mécanismes de réclamation. La présentation, qui porte également sur les principales responsabilités du Conseil d'administration, est jointe en annexe. Christian Fredrik souligne que les membres du Conseil d'administration sont nommés à cette fonction pour leurs capacités en tant que personnes individuelles, que la portée des statuts de l'association ne s'étend pas à la structure interne des collègues et que le Conseil d'administration doit toujours rechercher le consensus dans ses prises de décision. Il encourage les membres du Conseil à consulter les statuts de l'association, le code de conduite et le manuel du Conseil d'administration comme sources de

référence.

Christian Fredrik explique les mécanismes de réclamation de l'ITIE en relevant que si le Conseil d'administration devait décider d'ajouter des mécanismes supplémentaires, il serait important d'assurer que ceux-ci n'entrent pas en conflit avec les mécanismes existants. Le principe général est que les réclamations peuvent être soumises à l'organe supérieur, soit dans le cas de l'ITIE, à l'Assemblée générale. Il souligne l'importance de l'objectivité et de la transparence de ces mécanismes.

Les membres du Conseil d'administration poursuivent en posant une série de questions à Christian Fredrik, notamment sur l'admission, la négligence, la représentation, la confidentialité, les nominations et le statut juridique.

37-3 Rapport du Comité de Gouvernance

Document du Conseil d'administration 37-3-B Suivi de l'auto-évaluation du Conseil

Mme Warlick informe le Conseil d'administration qu'après avoir examiné en détail les consultations et les recommandations des collègues, ceux-ci continuent de s'accorder à la quasi-unanimité sur le maintien de la définition en interne de leurs propres directives. Elle remercie le Comité de Gouvernance et de Supervision, et Carine Smith Ihenacho en particulier, pour leur travail assidu. Mary informe le Conseil d'administration que l'impression générale sur l'auto-évaluation est bonne, même si la participation n'a pas été aussi forte qu'espéré. Les membres du Conseil d'administration conviennent que l'institutionnalisation des auto-évaluations pourrait aider le Conseil d'administration à identifier et relever les défis potentiels. Il est convenu que le Conseil d'administration doit mener des exercices similaires tous les deux ans et envisager le recours à d'autres mécanismes pour recueillir les points de vue de ses membres.

Mesures :

- Le Conseil d'administration accepte les propositions formulées dans le Document 37-3-B, y compris celles selon laquelle il doit réaliser une auto-évaluation tous les deux ans et que le Comité de Gouvernance et de Supervision travaille avec le président et les membres du Conseil d'administration pour assurer un taux de participation élevé des membres du Conseil d'administration

Document du Conseil d'administration 37-3-C EITI Recommandations de consultation des collègues de l'ITIE

Mme Smith Ihenacho signale au Conseil d'administration que la consultation que le Conseil a menée auprès de ses parties prenantes sur la gouvernance des collègues s'est achevée. Elle précise que le document 37-3-C a pour objet d'identifier les questions sur lesquelles il semble y avoir un consensus et d'identifier les domaines dans lesquels il reste du travail à accomplir. Elle informe le Conseil d'administration qu'il était proposé dans le document que les collègues mettent à jour leurs directives. Elle explique que le document contient également une liste de recommandations, dont certaines demandent d'apporter des modifications aux statuts de l'association, qui ne peuvent être validées qu'en Assemblée générale. Mme Smith Ihenacho informe le Conseil d'administration que, dans d'autres domaines, certaines questions en suspens nécessitent des consultations supplémentaires. Par exemple, certaines soumissions suggèrent que les coordinateurs doivent avoir un rôle significatif, tandis que d'autres s'y opposent fermement. S'agissant des limites de durée des mandats, les vues sont divergentes et la décision reste à la discrétion de chaque collègue.

Le président relève la divergence des points de vue et énonce que la plupart de ces décisions ne peuvent être prises qu'en Assemblée générale. Il poursuit en conseillant au Conseil d'administration de s'intéresser à (a) la manière dont les membres du Conseil d'administration sont nommés et (b) ce qu'il se passe lorsqu'une personne s'oppose aux nominations.

Mme Tyrrell relève que les directives sur les collèges posent un défi particulier pour le collège de la société civile. Elle propose de modifier les recommandations 5, 7, 14 et 21 au nom de son collège.

- S'agissant de la nomination des membres du Conseil d'administration (Exigence 5), elle demande d'ajouter la condition selon laquelle les nominations doivent être proposées par un coordinateur de collège et propose de modifier les statuts de l'association pour en faire le protocole accepté.
- Concernant les coordinateurs de collège (Recommandation 7), elle suggère de modifier cette condition de sorte que chaque collège inscrive les critères relatifs à son coordinateur dans le manuel du Conseil d'administration.
- Concernant l'apport d'un soutien structuré par le Secrétariat au sous-collège des pays mettant en œuvre l'ITIE à des fins de consultation (Recommandation 14), elle propose que cette recommandation soit modifiée pour inclure tous les collèges qui demandent un soutien.
- S'agissant de la recommandation faite aux pays mettant en œuvre l'ITIE d'obtenir une confirmation par écrit qu'ils disposent des ressources nécessaires (Recommandation 21), elle informe le Conseil d'administration que la société civile craint que cette recommandation ne soit perçue comme un moyen de refuser la participation de certains pays.

Dirk-Jan Kock remarque que les limites de durée des mandats constituent un problème important pour son sous-collège, ainsi qu'au niveau du groupe multipartite national. Il suggère que chaque collège définisse un pourcentage de renouvellement au niveau international afin d'intégrer le renouvellement au système.

Mme Smith Ihenacho précise que M. Hart a proposé la mise en place d'une recommandation pour permettre aux pays mettant en œuvre l'ITIE de rechercher des garanties de financement, car il a rencontré des difficultés pour obtenir l'aide de son gouvernement afin d'assister aux réunions du Conseil. Une telle recommandation pourrait aider les membres du Conseil d'administration représentant les pays de mise en œuvre à obtenir de l'aide.

Le président répond que compte tenu de la divergence des points de vue des collèges, le Comité de Gouvernance et de Supervision doit poursuivre ses délibérations. Mme Warlick suggère de diviser le document pour que les décisions puissent être prises au cas par cas à l'avenir.

Mesures :

- Le Comité de Gouvernance et de Supervision doit continuer de travailler sur les recommandations du document avant de les soumettre à nouveau au Conseil d'administration.

Document du Conseil d'administration 37-3-D Problèmes courants en matière de gouvernance dans les pays mettant en œuvre l'ITIE

Eddie Rich présente le document 37-3-D et ajoute que les premiers groupes de Validations des pays mettant en œuvre l'ITIE conformément à la Norme ITIE 2016 indiquent qu'ils ont souvent rencontré des difficultés pour respecter les exigences de l'ITIE sur le suivi par le Groupe multipartite, et particulièrement avec l'Exigence 1.4 sur la Gouvernance du groupe multipartite. Bien qu'il existe une multitude de bonnes pratiques à cet égard, le Secrétariat considère qu'il est important que le Conseil d'administration prenne en compte cinq questions liées les unes aux autres : 1. le manque de participation des collègues ; 2. les membres du Groupe multipartite qui n'informent pas, ne consultent pas et ne font pas participer leur collègue ; 3. le problème lié à la présence de longue date d'un petit groupe de personnes au sein du Groupe multipartite ; 4. les moyens de garantir une responsabilité suffisante du secrétariat national ; et 5. la pratique du versement d'indemnités journalières ou d'autres formes d'indemnités aux membres des groupes multipartites.

Les conclusions du document, particulièrement à l'égard des pratiques relatives aux indemnités journalières, font l'objet d'une discussion. Le Conseil d'administration discute de la meilleure façon d'encourager de meilleures pratiques de gouvernance au niveau des Groupes multipartites. Cesar Gamboa encourage le Conseil d'administration à réfléchir aux moyens d'opérer une pression par les pairs parmi les pays de mise en œuvre afin d'améliorer la gouvernance des Groupes multipartites. M. Moberg conclut en remarquant que s'il est vrai que les exigences et les orientations peuvent être améliorées, il est indispensable de trouver un équilibre pour éviter d'entraver la propriété nationale.

Mesures :

- Conformément avec le document 37-3-D, les groupes régionaux mettant en œuvre l'ITIE doivent passer en revue et aborder le document visant à renforcer les bonnes pratiques et communiquer au Conseil d'administration le résultat de ces revues, ainsi que des recommandations potentielles pour le Conseil d'administration.
- Le Conseil d'administration et le Secrétariat, en particulier dans la rédaction et la révision du rapport d'avancement de la mise en œuvre, doivent se concentrer davantage sur les défis posés par la gouvernance au sein des pays.

37-4 Rapport du Secrétariat

Document du Conseil d'administration 37-4-A Rapport d'avancement de la mise en œuvre, y compris l'Annexe A sur la Déclaration par projet

M. Moberg présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre en soulignant les progrès effectués depuis la dernière réunion du Conseil d'administration sur des questions telles que la propriété réelle, la Validation, l'intégration et le commerce des matières premières. Il relève que le groupe de travail sur le commerce des matières premières a achevé la note d'orientation sur la vente de pétrole brut. Celle-ci va être distribuée aux pays mettant en œuvre l'ITIE. À la suite de la décision prise à Bogota, le Secrétariat a également mis à jour sa recherche sur les déclarations par projet afin de couvrir tous les pays de l'ITIE qui ont publié un Rapport ITIE. M. Moberg informe le Conseil d'administration que les sections 4 et 5 comprennent une évaluation par pays des progrès accomplis à l'égard de la mise en œuvre et du rapportage ITIE. Huit pays ont publié des rapports ITIE depuis la dernière réunion du Conseil d'administration, à savoir l'Albanie, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, l'Indonésie, le Malawi, le Royaume-Uni et l'Ukraine. Il relève également que le nombre de pays « rouges », c'est-à-dire ceux qui

accusent des retards considérables dans la mise en œuvre, qui sont suspendus ou qui risquent de l'être, a été réduit de dix à sept pays (la République centrafricaine, le Guatemala, le Mozambique, les îles Salomon, la Tanzanie, les États-Unis et le Yémen).

En ce qui concerne l'évolution des pays en particulier, M. Moberg informe le Conseil d'administration qu'une levée de la suspension est à nouveau envisageable pour la République centrafricaine. En Tanzanie, une affaire de fraude en cours complique la situation du pays, et la République démocratique du Congo est en proie à des problèmes complexes de gouvernance. M. Moberg relaie des indications qui portent à croire que les États-Unis pourraient s'abstenir de mettre en œuvre l'ITIE. Au Myanmar, la mise en œuvre a beaucoup progressé après une longue période de transition, et la Papouasie-Nouvelle-Guinée a enregistré des progrès significatifs, le Conseil des ministres ayant récemment donné l'instruction à tous les ministères de mettre en œuvre les recommandations des Rapports ITIE.

Le président attire l'attention du Conseil d'administration sur la section consacrée au Honduras à la page 25 et donne à la parole au ministre Agapito Rodrigues. Celui-ci informe le Conseil d'administration que le secteur se développe dans son pays et réaffirme l'engagement du gouvernement hondurien vis-à-vis de l'ITIE et de la transparence.

Le président ouvre le débat sur les questions liées au rapport d'avancement de la mise en œuvre. Daniel Kaufmann intervient sur la déclaration par projet et relève que 28 pays sur 45 comprennent, à un degré ou à un autre, des procédures de déclaration par projet, ce qui fournit une base solide pour continuer sur la voie d'en faire une exigence. S'agissant des États-Unis, M. Kaufmann indique que le groupe multipartite a cessé de fonctionner, le Département de l'Intérieur a gelé les financements et les entreprises ne fournissent plus d'informations. Il demande à Mary Warlick des clarifications sur la position du gouvernement des États-Unis quant à leur statut ITIE, et interroge Stuart Brooks sur l'engagement de Chevron à l'égard d'une transparence complète sur la déclaration par projet et les taxes, étant donné les rapports des lobbies aux Congrès illustrant que Chevron était l'une des entreprises ayant fait des pressions spécifiques sur la désapprobation de la loi Dodd Frank 1504.

Catarina Hedlund s'enquiert des feuilles de route sur la propriété réelle et relève des progrès encourageants. Elle salue les progrès réalisés en matière de commerce des matières premières et l'accent thématique porté à la déclaration par projet. Elle soulève des préoccupations quant aux rapports sur la Tanzanie et le Mozambique et demande des clarifications.

Ana Carolina Gonzalez Espinosa affirme qu'elle est confortée de voir les pays suspendus travailler sur leurs actions correctives et demande au Secrétariat de rendre compte de la réaction des pays suspendus face à la décision du Conseil d'administration. Elle s'enquiert des prochaines étapes de la déclaration par projet et demande si une approche similaire portant sur les feuilles de route propriété réelle pourrait être envisagée afin de soutenir les pays de mise en œuvre pour aller vers une plus grande désagrégation des données ITIE. Elle exprime des inquiétudes sur les nombreux pays rouges et jaunes en Amérique latine, s'interrogeant sur ce que peut faire la société civile pour aider

Document du Conseil d'administration 37-4-B Rapport d'avancement de la sensibilisation

(voir la situation du Suriname ci-dessous).

M. Moberg indique que le Secrétariat attend les candidatures de la Guyane et du Mexique au cours des mois à venir.

37-5 Rapport de la Banque mondiale

Sheila Khama fournit le rapport de la Banque mondiale sur le fonds EGPS, qui soutient 28 pays de l'ITIE sur 51. Mme Khama informe le Conseil que le portefeuille EGPS atteindra environ 40 millions de dollars US et que près de la moitié des fonds EGPS seront consacrés à l'ITIE. Elle poursuit en recommandant que les gouvernements éligibles à l'AID puisent dans le fonds de l'AID plutôt que dans le fonds EGPS. La Banque mondiale est d'avis de geler les fonds qui n'auront pas été utilisés pendant deux ans, et de demander aux pays de soumettre une nouvelle fois leur candidature. La Banque mondiale est prête à soutenir les pays soumis à des mesures correctives en conséquence de la Validation. Certains fonds EGPS ont été réservés pour les OSC. Concernant la suggestion des pays associés, Mme Khama annonce que la Banque mondiale suivra cette discussion avec intérêt, car elle pèsera sur les décisions de financement. S'agissant des données ouvertes, la Banque mondiale a largement investi dans des plates-formes de données ouvertes, telles que la base de données sur les lois environnementales et fiscales pour les 54 pays africains.

Carlos Cante demande si la Banque mondiale serait prête à soutenir les financements gouvernementaux consacrés à l'ITIE durant les premières étapes de la mise en œuvre.

37-6 Rapport du Comité de Mise en œuvre

Document du Conseil d'administration 37-6-A Exigences relatives à la propriété réelle

M. Kaufmann présente le document 37-6-A, qui contient une recommandation du Comité de Mise en œuvre au Conseil d'administration de l'ITIE lui suggérant de clarifier l'interprétation de l'Exigence 2.5.c et son champ d'application, notamment en ce qui concerne les sociétés qui demandent ou détiennent des participations directes dans un contrat pétrolier, gazier ou minier.

Mesures :

- Le Conseil d'administration décide d'accepter la recommandation.

Document du Conseil d'administration 37-6-B Radiation du Yémen

M. Kaufmann explique que le Comité de Mise en œuvre recommande au Conseil d'administration de radier le Yémen. Le Yémen a été suspendu en février 2015 en raison de son instabilité politique. Le conflit s'est intensifié depuis, entraînant une crise humanitaire. Les perspectives de levée de la suspension semblent peu probables. Les membres du Conseil d'administration sont d'accord avec l'évaluation mais plusieurs d'entre eux suggèrent que le coût d'une radiation à ce stade est bien plus élevé que tout avantage pour l'initiative au niveau mondial. M. Kaufmann conclut en évoquant la possibilité d'offrir au gouvernement l'option de se retirer volontairement. En l'absence de réponse, par exemple d'ici la prochaine réunion du Conseil d'administration, ce dernier pourrait décider de radier le Yémen.

Mesures :

- Le Conseil d'administration convient que le Secrétariat écrira une lettre au gouvernement yéménite, lui demandant de suspendre son adhésion jusqu'à ce que la situation politique se stabilise.

37-7 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation

Document du Conseil d'administration 37-5-A Évaluation de candidature : Suriname

Le ministre surinamais Regilio Dodson est prié de quitter la salle pendant que le Conseil d'administration étudie la candidature du Suriname à l'ITIE.

Francisco Paris indique que l'évaluation de la candidature par le Secrétariat international a conclu que le Suriname remplissait toutes les exigences d'adhésion (c.-à-d. les Exigences 1.1 à 1.5), et que par conséquent le Comité de Candidature et de Sensibilisation recommande au Conseil d'administration d'accepter le Suriname comme pays candidat à l'ITIE.

Le Conseil d'administration admet le Suriname comme pays candidat à l'ITIE, à l'heure actuelle le 52^e de l'initiative.

Le ministre Regilio Dodson est invité à revenir dans la salle. Il remercie le Secrétariat de l'ITIE et la Banque mondiale pour leur soutien. Il évoque un contexte d'investissement difficile et le désir du Suriname de commencer la mise en œuvre de l'ITIE aussi vite que possible. Il informe également le Conseil d'administration de l'intention du Suriname à inclure les informations environnementales dans les rapports ITIE à venir.

Mesures :

Le Conseil d'administration de l'ITIE a admis le Suriname en tant que pays candidat à l'ITIE le 24 mai 2017. Conformément à la Norme ITIE, le pays doit publier son premier rapport ITIE dans un délai de 18 mois à compter de la date de son admission comme pays candidat à l'ITIE (c.-à-d. d'ici le 24 octobre 2018). Le Suriname devra publier un rapport annuel d'activité pour l'année 2017 d'ici le 1er juillet 2018. La Validation commencera dans les deux ans et demi suivant la date d'accession au statut de pays candidat (d'ici le 24 octobre 2019). Conformément au plan de travail soumis par le groupe multipartite, le Conseil d'administration de l'ITIE attend du Suriname qu'il publie une feuille de route sur la propriété réelle d'ici le 30 septembre 2017.

37-8 Rapport du Comité des Finances

Moses Kulaba confirme au Conseil d'administration que les finances restent saines et qu'un excédent de 600 000 dollars US a été enregistré au premier trimestre. Il décrit les perspectives pour le deuxième trimestre comme positives et indique que les prévisions de revenus pour l'année 2017, de 5,5 millions de dollars US sont en voie d'être atteintes. Il informe le Conseil d'administration des avancées concernant le recrutement de personnel en cours au sein du Secrétariat international (deux nouveaux postes et trois remplacements), lequel a reçu plus de 500 candidatures. M. Kulaba annonce que le Secrétariat cherche activement de nouveaux locaux, anticipant la nécessité de changer de locaux en octobre. Il confirme que le Comité des Finances reste engagé vis-à-vis des implications en termes de coût des recrutements et du déménagement et se réjouit de poursuivre le travail avec le Secrétariat sur ces deux points.

37-9 Rapport du Comité de Validation

Document du Conseil 37-9-A Liberia

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation selon laquelle le Liberia a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et ce dans neuf des exigences. Selon l'Exigence 8.3.c, le Liberia sera considéré comme un pays candidat à l'ITIE et devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation démarrant le 24 novembre 2018.

Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 37-9-A et le fait que le Liberia a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de la Norme 2016, sera considéré comme un pays candidat à l'ITIE et devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation démarrant le 24 novembre 2018.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la Validation du Liberia.

Document du Conseil 37-9-B Mali

Mark Pearson présente la recommandation du Comité de Validation selon laquelle le Mali a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Selon l'Exigence 8.3.c.iv, le Mali sera considéré comme un pays candidat à l'ITIE et devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation démarrant le 24 novembre 2018.

M. Pearson souligne les circonstances politiques et sociales difficiles du Mali. Il affirme que le Mali est allé au-delà de ce qui serait normalement attendu d'un pays en guerre.

Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans le document 37-9-B et le fait que le Mali a réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de la Norme 2016, sera considéré comme un pays candidat à l'ITIE et devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation démarrant le 24 novembre 2018.

Mesures :

- Le président doit écrire au gouvernement pour lui annoncer la décision du Conseil d'administration concernant la Validation du Mali.

M. Pearson affirme que plusieurs décisions de Validation étaient en voie d'être prises et que le Conseil d'administration avait précédemment exprimé le désir d'éviter de prendre des décisions de Validation par circulaires du Conseil d'administration. Sam Bartlett explique comment le Conseil d'administration peut prendre des décisions de Validation en dehors des réunions du Conseil. Il précise que des briefings de Validation seront organisés pour le Conseil d'administration après l'émission d'une recommandation par le Comité de Validation sur un cas.

M. Moberg encourage le Conseil d'administration à accorder plus d'attention à la mine d'informations quant à l'impact et aux recommandations d'amélioration contenues dans les rapports de Validation.

37-10 Prochaine réunion

Document du Conseil d'administration 37-10 Prochaine réunion

Gay Ordenes présente la recommandation du Secrétariat selon laquelle la prochaine réunion du Conseil d'administration devrait se tenir à Manille les 25 et 26 octobre 2017. Elle attire l'attention sur la proposition de tenir une conférence sur la propriété réelle à Djakarta avant la réunion du Conseil d'administration, vraisemblablement les 23 et 24 octobre. Cette conférence pourrait offrir une opportunité d'apprentissage par les pairs. L'Indonésie pourrait également présenter l'avancement de sa mise en œuvre. Mme Ordenes informe le Conseil d'administration que la GIZ, le ministère fédéral allemand pour la coopération et le développement économique, a émis un engagement de financement pour la conférence et que des discussions sont en cours avec d'autres bailleurs de fonds.

Autres questions

Le président remercie Carine Smith Ihenacho, Laurel Green et Catarina Hedlund pour leurs services en tant que membres du Conseil d'administration. Mme Smith Ihenacho annonce sa démission et informe le Conseil d'administration qu'Erik Nurnberg a été nommé par le collège des entreprises pour lui succéder. Mme Hedlund annonce sa démission et informe le Conseil d'administration que son suppléant Bent Graff a été nommé par le collège des pays pour lui succéder. Mme Green annonce sa démission prochaine.

Dirk-Jan Koch informe le Conseil d'administration que M. Soren Dengg (Allemagne) démissionne de son rôle de suppléant et que le collège des pays a nommé Rosmarie Schlup, représentant la Suisse, à sa succession.

Clôture de la 37^e réunion du Conseil d'administration

Annexe A – Décisions du Conseil d'administration sur le statut de pays et les demandes de prorogation

Décision du Conseil d'administration concernant le Liberia

Le Conseil d'administration convient que, dans l'ensemble, le Liberia a réalisé des progrès significatifs concernant la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016.

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que le Liberia n'avait pas réalisé de progrès significatifs eu égard aux Exigences n° 1.4, 1.5, 2.2, 2.3, 4.1 4.7, 6.1, 6.3 et 7.4. Le Conseil d'administration de l'ITIE a également convenu que le Liberia avait accompli des progrès inadéquats dans la satisfaction aux Exigences n° 2.6, 4.9, 5.1 et 6.2 et que le pays n'avait réalisé aucun progrès dans le cadre de l'Exigence n° 4.3. Les principaux domaines de préoccupation portent sur la gouvernance du Groupe multipartite (n° 1.4), le plan de travail (n° 1.5), l'octroi de licences (n° 2.2), les registres des licences (n° 2.3), la participation de l'État (n° 2.6), l'exhaustivité (n° 4.1), les accords de troc (n° 4.3), la désagrégation (n° 4.7), la qualité des données (n° 4.9), la répartition des revenus (n° 5.1), les dépenses sociales obligatoires (n° 6.1), la contribution économique (n° 6.3), les résultats et l'impact de la mise en œuvre (n° 7.4).

En conséquence, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que le Liberia devra prendre les mesures correctives présentées ci-dessous. L'évaluation des progrès accomplis dans la prise des mesures correctives sera menée lors d'une deuxième Validation qui devra démarrer le 24 novembre 2018. Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs, assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. La Norme ITIE prévoit que le Groupe multipartite national de l'ITIE du Liberia peut solliciter une prorogation de cette échéance ou demander que la procédure de Validation commence plus tôt que prévu.

La décision du Conseil d'administration faisait suite à une procédure de Validation commencée le 1^{er} juillet 2016. En application de la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été engagée par le Secrétariat international. Les conclusions ont été examinées par un Validateur Indépendant qui a soumis son rapport de Validation au Conseil d'administration de l'ITIE. Le Comité national de pilotage a été encouragé à formuler des commentaires sur les résultats tout au long du processus. Les commentaires du secrétariat national concernant le rapport ont été pris en compte. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Décision du Conseil d'administration concernant le Mali

Le Conseil d'administration convient que le Mali a accompli, dans l'ensemble, des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. En parvenant à cette décision, le Conseil d'administration reconnaît les défis auxquels doit faire face le Mali, y compris en matière de terrorisme et de problèmes socio-économiques sous-jacents. Le Conseil d'administration félicite les parties prenantes pour leur détermination à poursuivre la mise en œuvre de l'ITIE pendant la crise politique et sécuritaire de 2012-2013. Le Conseil d'administration de l'ITIE prend également note du fait que les informations de l'ITIE sont plus complètes, crédibles et fiables. Il en va de même pour les efforts du pays à dépasser les exigences en matière d'inclusion des sous-traitants dans les déclarations ITIE. Le Conseil d'administration de l'ITIE fait ressortir que l'ITIE a constitué une plateforme favorable aux réformes du système cadastral et à la diffusion généralisée

d'informations sur le secteur minier ainsi que sur la gestion des finances publiques. Le Conseil d'administration de l'ITIE a été encouragé par les efforts des parties prenantes visant à l'amélioration de la transparence des contrats et au contrôle des paiements infranationaux.

La détermination du Conseil d'administration de Mali à se conformer de plus en plus aux Exigences de l'ITIE se manifeste dans la carte d'évaluation ci-dessous. Le Conseil d'administration a convenu que Mali n'a pas accompli de progrès satisfaisants par rapport aux Exigences 1.4, 1,5, 2,2., 2,3, 4,1, 4,9, 5,2 et 7. Les principaux domaines où le Mali n'a pas suffisamment avancé et où subsistent des préoccupations sont ceux de la gouvernance interne du Groupe multipartite (1.4), de l'octroi de licences (2.2), de la qualité des données (4.9) et des transferts infranationaux (5.2).

*Ainsi donc, le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu que le Mali aura à prendre les mesures correctives indiquées ci-après. Les progrès réalisés à travers la prise de mesures correctives seront évalués lors d'une deuxième Validation qui débutera le **24 novembre 2018**. S'il est constaté lors de cette deuxième Validation que des progrès significatifs sous forme d'améliorations substantielles à plusieurs exigences individuelles n'ont pas été accomplis, le pays sera suspendu, ainsi que le prévoit la Norme ITIE. Conformément à celle-ci, le Groupe multipartite pourra alors solliciter une prorogation de ce délai, ou demander que la Validation commence plus tôt que prévu.*

La décision du Conseil d'administration fait suite à une Validation qui a débuté le 1er juillet 2016. Conformément à la Norme ITIE 2016, une première évaluation a été entreprise par le Secrétariat international. Ses conclusions ont été examinées par un Validateur Indépendant, qui a soumis un rapport de Validation au Conseil d'administration de l'ITIE. Le Groupe multipartite du Mali a été invité à présenter ses observations tout au long du processus et ses commentaires sur le rapport ont été pris en compte. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

Annexe B – Liste des participants

Chair

Mr Fredrik REINFELDT

Countries

Implementing Countries

Ms Olga BIELKOVA, Member of Parliament, Ukraine

Alt: **Mr Ruslan BAIMISHEV**, Director of Subsoil Use Department, Ministry for Investments and Development, Republic of Kazakhstan

Mr Montty GIRIANGA, President, EITI National Committee, Indonesia

Alt: **Ms Maria Teresa S. HABITAN**, Assistant Secretary, Department of Finance, Philippines

Ms Zainab AHMED, Federal Minister of State Ministry of Budget and National Planning, Nigeria

Alt: **Mr José Fernandes ROSA CARDOSO**, National Coordinator, São Tomé e Príncipe

Mr Didier Vincent Kokou AGBEMADON, National Coordinator, Togo

Alt: **Mr Ismaila Madior FALL**, Minister, Legal Adviser to the President and Chair of the EITI National Committee, Senegal

Mr Jeremy Mack DUMBA, National Coordinator, Democratic Republic of Congo

Alt: **Ms Agnès Solange ONDIGUI OWONA**, National Coordinator, Cameroon

Mr Victor HART, Chair of TTEITI, Trinidad and Tobago

Alt: **Mr Carlos Andres CANTE**, Vice Minister of Mines, Colombia

Supporting Countries

Ms Mary WARLICK, Principal Deputy Assistant Secretary of State, Bureau of Energy Resources, State Department, USA

Alt: **Mr Mark PEARSON**, Director General, Planning, Delivery and Results Branch, Strategic Policy and Results Sector, Natural Resources Canada, Canada

Ms Catarina HEDLUND, Deputy Director at the Department for International Trade Policy, Ministry for Foreign Affairs, Sweden

Alt: **Mr Bent GRAFF**, Senior Policy Advisor, Development Policy and Financing, Ministry of Foreign Affairs, Denmark

Mr Dirk-Jan KOCH, Special Envoy for Natural Resources, Ministry of Foreign Affairs, Netherlands

Alt: **Mr Sören DENGGE**, Head of Division "Energy, Infrastructure, Raw Materials", Federal Ministry for Economic Cooperation and Development (BMZ), Germany

Civil Society Organisations

Mr Daniel KAUFMANN, President, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Alt: **Ms Wendy TYRRELL**, Transparency International, Australia

Mr Gubad IBADOGLU, Senior Researcher, Economic Research Center, Azerbaijan

Alt: **Mr Oleksiy ORLOVSKY**, International Renaissance Foundation, Ukraine

Ms Faith NWADISHI, Executive Director, Koyenum Immalah Foundation/National Coordinator Publish What You Pay, Nigeria

Alt: **Mr Brice MACKOSSO**, Commission Justice et Paix, Republic of Congo

Ms Ana Carolina GONZÁLEZ ESPINOSA, Universidad Externado de Colombia, Colombia

Alt: **Mr César GAMBOA**, Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Perú

Ms Cielo MAGNO, Bantay Kita, Philippines

Alt: **Mr Moses KULABA**, Governance and Economic Policy Forum, Tanzania

Companies including Investors

Mr Stuart BROOKS, Manager, International Relations, Chevron

Mr Dominic EMERY, Vice-President, Long-Term Planning, BP

Alt: **Mr Alan McLEAN**, Executive Vice President, Tax and Corporate Structure, Royal Dutch Shell

Ms Laurel GREEN, Group Executive, Legal & External Affairs, Rio Tinto

Alt: **Mr Carlos ARANDA**, Manager Technical Services, Southern Peru Copper Corporation

Ms Carine Smith IHENACHO, Vice President Legal, Statoil

Alt: **Mr Jean-François LASSALLE**, Senior Adviser to the President E&P, Total

Mr Jim MILLER, Vice President, Environmental Affairs, Freeport-McMoRan, Copper&Gold Inc.

Alt: **Mr James ENSOR**, Executive Director, BHP Billiton Foundation

Mr Sasja BESLIK, Head of Responsible Investments at Nordea Asset Management

Board Secretary

Mr Jonas MOBERG, Head, EITI International Secretariat, Oslo

Observers

Mr Jonathan ATKINSON, Extractives Adviser, Governance & Extractives Team, Department for International Development (DFID), UK

Ms Rhona BIRCHALL, Department for International Development (DFID), UK

Mr Antimo CAMPANILE, Deputy Head of Mission, Italian Embassy in Oslo

Mr Carlos López CONTRERAS, EITI National Coordinator, Honduras

Mr Ousmane DEME, Operations Manager, World Bank, USA

Ms Tsigereda Zewdu DEMELEWU, Vice Chair, National Youth Federation, Ethiopia

Mr Frederik DEVELTER, Belgian Embassy in Oslo

Mr Regilio DODSON, Minister of Natural Resources, Suriname

Ms Karla ESPINOSA, National Coordinator, EITI Philippines

Ms Siri FARSTAD, Manager Corporate Sustainability, Statoil, Norway

Ms Michele FERENZ, Consultant for EITI Implementing Country working Group, Consensus Building

Institute, USA

Ms Andrea FORABOSCO, Senior legal Counsel - Shell Companies EU Liaison Office, Belgian Shell, Belgium

Mr Denion GALIMUNA, Program Coordinator, Foundation for Open Society, Kosovo

Ms Jennifer GANTEN, General Manager, Public Policy & Corporate Responsibility, Chevron

Ms Besa Zogaj GASHI, Deputy Minister of Economic Development, Kosovo

Mr Merga Kenea GEMEDA, EITI National Coordinator, Ethiopia

Mr Max GEORGE-WAGNER, Governance Programme Associate, Natural Resource Governance Institute (NRGI), UK

Mr Jeremy GUTHRIE, A/g Assistant Secretary, Private Sector, Infrastructure and Agricultural Development Branch, Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), Australia

Mr Bjørn Brede HANSEN, Director, Section for Multilateral Development Banks, Ministry of Foreign Affairs, Norway

Ms Andrea JÜNEMANN, Head of Section "International Resource Policy", Federal Ministry for Economic Affairs and Energy, Germany

Ms Sheila KHAMA, Practice Manager, Extractive Global Programmatic Support (EGPS), World Bank, USA

Ms Asmara KLEIN, Global Initiatives and Impact Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), Denmark

Ms Anna KRAVTŠENKO, Advisor, Extractives for Development – X4D, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH, Germany

Ms Dina NAREZHNEVA, National Coordinator, EITI, Ukraine

Mr Hans Petter NORDBY, Advocate, Attorney Policy, Government and Public Affairs, Chevron, Norway

Mr François NZEKUYE, National Deputy and EITI DRC MSG Member, Democratic Republic of Congo

Ms Abigail OCATE, Technical Manager, EITI Philippines

Mr Michel OKOKO, EITI, National Coordinator, Republic of Congo

Mr Assen Bozir ONTSOUO, Member, EITI Executive Committee, Republic of Congo

Ms Sharon PEAKE, Director of Governance and Natural Resources, Global Affairs, Canada

Ms Nohra Eugenia POSADA, EITI National Coordinator, Colombia

Mr Boris RAEDER, EITI Secretariat, Germany

Mr Eric RASMUSSEN, Director, Natural Resources, European Bank for Reconstruction and Development

Ms Leena RITOLA, Deputy Director/World Bank team leader, Unit for Development Financing Institutions (KEO-50), Ministry for Foreign Affairs, Finland

Mr Luiz Claudio SAMPAIO, Sector Manager, Institutional Relations, Petrobras Ombudsman's Office, Brazil

Ms Rosmarie SCHLUP, Head Macroeconomic Support, Economic Cooperation and Development State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Mr Luan SHLLAKU, Executive Director, Foundation for Open Society, Kosovo

Mr Mario Vinicius Claussen SPINELLI, General Ombudsman, Petrobras, Brazil

Mr Abraham Tadesse TEFERI, EEITI MSG Member (Company), Ethiopia

Ms Aby TOURE, Communications Officer, World Bank, USA

Mr Jürg VOLLENWEIDER, Programme Manager, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

Mr Micah WATSON, Transparency and Governance Officer, U.S. State Department, USA

Mr Joseph WILLIAMS, Senior Advocacy Officer, NRGi

Mr Tadlo Chekol WUBNEH, Finance and Administration Director, Office of Audit General, Ethiopia

Mr Motuma Mekassa ZERU, Minister of Mines, Petroleum and Natural Gas, Ethiopia

EITI Secretariat

Mr Bady BALDE, Regional Director

Ms Christina BERGER, Communications Officer

Mr Christoffer CLAUSSEN, Data Officer

Mr Sam BARTLETT, Technical Director

Mr Alex GORDY, Validations Manager

Ms Anna Herbert DE LA PORTBARRE, French Coordinator

Ms. Josefina HERRERA, Administrative Assistant

Ms Gisela GRANADO, Country Manager

Ms Shemshat KASIMOVA, Asia Programme Officer

Mr Alexander KROSBY, Francophone Intern

Ms Ines Schjolberg MARQUES, Country Manager

Ms Gay ORDENES, Regional Director

Mr Francisco PARIS, Regional Director

Mr Victor PONSFORD, Information Officer

Mr Eddie RICH, Deputy Head

Ms Dyveke ROGAN, Policy Director

Ms. Olesia TOLOCHKO, Communications and data intern

Ms Oliana VALIGURA, Country Manager

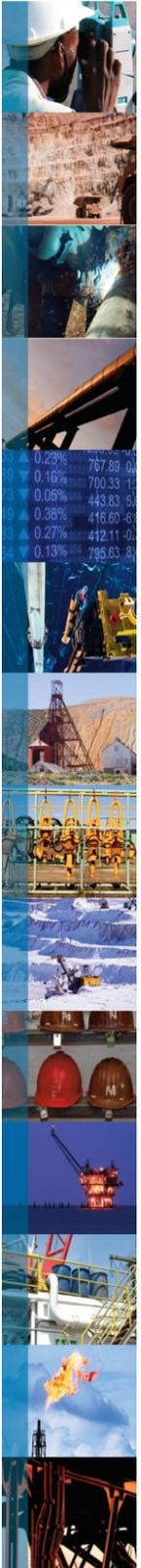
Mr Pablo VALVERDE, Regional Director

Mr Edwin Wuadom WARDEN, Anglophone Africa Intern

Mr Brynjar WIERSHOLM, Finance & HR Manager

OVERVIEW

- Brief recap:
 - The role and responsibilities of the EITI Board Members (Lima 25 February 2016)
- Board governance
- Grievance mechanisms



BOARD MEMBER RESPONSIBILITIES

- A *personal* responsibility
 - Obligation to attend to and make best personal evaluation and decisions in all Board matters
 - An obligation to act and take positions individually
 - Irrespective of mandates etc. of stakeholder(s)
- Should engage personally in all matters of the Board
 - Cannot leave certain matters to Alternate
 - Should seek to participate in all Board meetings
- Obligation of loyalty to the EITI Association and the Board
 - Should respect resolutions of the Board
- Possible liability of Board members: If they act with negligence
 - Norms
- Liability insurance is subscribed for Board Members

GENERAL DUTIES OF BOARD MEMBERS

- Be attentive and diligent
 - Read documents and to represent those views in person rather than via proxies
- Be attendant
 - Be present at all Board and committee meetings
- Be deliberative
 - Make decisions based on good information, discussion, and without conflict of interest
- Hold confidences
 - Confidential matters may not be revealed externally

FORMAL FRAMEWORK

- The EITI Association is a non-profit association organized under the laws of Norway
- The EITI Association is governed by its Articles of Association
- The Members of the EITI Association are not responsible, individually or collectively, for any of the EITI Association's debts, liabilities or obligations
- As a non-profit association the EITI Association is not liable for income tax in Norway (as long as it is not undertaking business activities)
- Registered in Norway

THE ARTICLES OF ASSOCIATION

- The «constitution» of the EITI Association
- 22 Articles
- Regulates
 - the EITI Board (Art. 10)
 - the EITI Observers (Art. 11)
 - The EITI Chair (Art. 12)
 - Functions of the EITI Board (Art. 13)
 - Committees of the Board (Art. 14)
 - EITI Board operations and proceedings
- Board Members and Alternates should have full knowledge of and work in accordance with the Articles of Association at all times

MEMBERS

- Personal representatives of a country, company, organisation or legal entity that are appointed by a Constituency
- The stakeholders – 3 Constituencies:
 - Constituency of Countries
 - Implementing Countries
 - Supporting Countries
 - Constituency of Companies
 - Companies in the extractive sector
 - Institutional investors
 - Constituency of Civil Society Organisations
- The Articles of Association do not regulate the Constituencies
 - The Constituencies determine their own internal processes
 - However, EITI Constituency Guidelines offer guidelines on process for Constituency Selection of Members and for nomination of Board Member

THE MEMBERS' MEETING

- Meets at least every three years
- Approves activities report, accounts and activity plan of EITI Board
- Elects the EITI Chair
- Elects the Board Members, and Alternates for the Board Members
 - Each Alternate is individual and personal for each respective Board Member

SOME MAIN FUNCTIONS OF THE BOARD

- Policy issues
- Work plans and budget
- Reviewing activities
- Annual reports and audit reports
- Oversee and direct the work of the Secretariat
- Establish procedures regarding the validation process (now the EITI Standard)
- Adopt more detailed procedures for the management and operation of the EITI Association including country work plans and company work plans
- Oversee the adherence to the Code of Conduct

COMMITTEES OF THE BOARD

- The Board may create committees to further specific issues
- Should include two or more Board Members
 - Should include one Board Member from Implementing Countries
- Should reflect the multi-stakeholder nature of the EITI Association
- Are subordinate to the Board
 - Give recommendations, do not make Board decisions
- The Board also establishes ad-hoc working groups
 - For recommendations

CONFLICTS OF INTEREST

- A Board Member shall not vote in respect of any matter or arrangement in which he or she is directly and personally interested;
- or if there are any other special circumstance which could impair confidence in his or her impartiality representing constituency interests
- A Board Member shall declare to the Board as soon as possible after he or she becomes aware of such a situation
- A Board Member with conflict of interest shall not be counted for the purpose of quorum
- This shall not prevent a Board Member's alternate from voting on the matter

Grievance mechanisms

- No specific grievance mechanisms in the Articles of Association
- But a Member's concerns may be raised to the Members' Meeting
- AoA Art. 8 (1):
 - The Members' Meeting shall consider any matter pursuant to request from a Member
 - In practice matters of principle, such as EITI policy or implementation, reconsideration of decisions of Members' Meeting, etc.
- Generally: Grievances may be brought to the superior body of the subject of the grievance

Grievance over decisions by the Board

- The Board: The executive body of the EITI
- The Chair: Member of and leading the collective body of the Board
- Anyone wishing the Board to reconsider its decisions or otherwise consider EITI policy or implementation, should communicate this to the Board (through the Chair or the Board Secretary)
- Anyone wishing the Chair to reconsider her/his execution of the Chair's functions, can communicate this to the Chair or to the Board (Board member or the Board Secretary)
- The Board should treat grievances received with the necessary attention and seriousness
 - If a grievance is directed towards the Chair or a Board Member, that person may not vote in respect of the matter. The Board should also consider whether the person should be present or not
- If Members are dissatisfied with the Chair or Board Members:
 - They may be replaced by the Members Meeting

